

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 20 juin 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00198 et D08-01-18/B-00199
Propriétaire(s) : Kurtis Wilson
Emplacement : 5416, chemin Ferry, (125) et (195), ch. Badhams Side
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie du lot 27, concession 12; partie 3,
plan enr. 4R-27410
Zonage : AG2/RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot pour une habitation devenue excédentaire en raison d'un remembrement de terres agricoles et un nouveau lot destiné à un aménagement résidentiel [actuellement soumis au zonage (RU) Zone d'espace rural]. Le terrain conservé (14,7 hectares) continuera à être utilisé à des fins agricoles.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée sur un croquis qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00198	72 m	156 m	0,9 hectare	5416, chemin Ferry (habitation agricole excédentaire- habitation existante qui restera)
B-00199	115 m	189 m	2,3 hectares	(195), ch. Badhams Side (lot résidentiel vacant proposé)

Le terrain conservé aura une façade de 495 mètres sur le chemin Badhams Side et une de 178 mètres sur le chemin Ferry sur une profondeur de 495 mètres. Sa superficie sera de 14,7 hectares. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 125, chemin Badhams Side.

LES DEMANDES indiquent que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de modification au Règlement de zonage (D02-02-18-0052) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* pour la parcelle conservée.